

# Utilisation de la méthode de diagnostic de prairie dans une opération agri-environnementale

B. Laffineur

Quand la végétation des prairies est dégradée, il est souvent utile de faire un "état des lieux". En vue de ce diagnostic, on peut étudier les modifications à apporter. La méthode présentée envisage toute la gamme de modifications, de l'amélioration au ressemis ; certaines permettent de concilier production agricole et respect de l'environnement.

## RÉSUMÉ

*La méthode de diagnostic des prairies est rapidement présentée. Elle permet d'effectuer un état des lieux global qui prend en compte la végétation existante et la place de la parcelle dans le système fourrager, ce qui aide l'agriculteur à choisir la solution la plus adaptée : de l'amélioration par le mode d'exploitation à la rénovation par sursemis, ressemis... Cette méthode est utilisée dans le cadre du Parc régional de Saint-Amand (Nord). Ainsi, le sursemis est proposé par le Parc pour améliorer la végétation des prairies dégradées tout en respectant le cahier des charges (respect du paysage, limitation des risques de pollution...). L'évolution de la végétation de quelques unes des parcelles sera suivie pendant 5 ans.*

## MOTS CLÉS

Aide à la décision, diagnostic, environnement, Nord-Pas-de-Calais, parc régional, prairie permanente, sursemis, végétation.

## KEY-WORDS

Aid to decision, diagnosis, environment, Nord-Pas-de-Calais region, overseeding, permanent pasture, vegetation.

## AUTEUR

G.N.I.S., 137, rue des Fusillés, BP 715, F-59657 Villeneuve d'Asq cedex.

**L**a végétation d'une prairie est le reflet d'un milieu pédoclimatique et de pratiques agricoles. Un état des lieux est important pour comprendre l'état d'une parcelle. Toutefois, la démarche de diagnostic doit dépasser cet état de fait et aider l'éleveur à se projeter dans le futur : quels sont ses besoins compte tenu du contexte technique ou économique dans lequel l'exploitation évolue ? quelle sera la place de cette prairie dans le système fourrager ? Une méthode d'aide à la décision mise au point par l'INRA (LAISSUS, 1984 ; LECONTE, 1991 ; LECONTE et JEANNIN, 1993) et vulgarisée par l'Institut de l'Elevage, l'ACTA, l'ITCF et le GNIS dans un document édité en 1994 permet de réaliser un diagnostic de parcelle en tenant compte des objectifs de l'éleveur (GNIS, 1991).

## 1. Rappel de la méthode de diagnostic de prairie

Deux fiches ont été élaborées pour conduire l'entretien nécessaire. La première conduit à effectuer un diagnostic et la deuxième permet de guider la décision.

### ■ Réalisation du diagnostic

Le diagnostic d'une prairie n'est pas seulement un relevé de données techniques mais avant tout une réflexion sur le système fourrager, sur la place de chacune des parcelles dans ce système, en prenant en compte les besoins (qualitatifs et quantitatifs) de l'élevage tout au long de l'année. La parcelle en cours d'étude doit être considérée comme un élément du système fourrager existant ; en effet, trop souvent, la production obtenue sur une parcelle améliorée est raisonnée comme une production supplémentaire à insérer dans le système fourrager sans le modifier, au risque de fragiliser certaines périodes ou de pénaliser l'ensemble du système.

Le questionnaire développé dans la première fiche constitue un aide-mémoire complet. Il est nécessaire qu'un débat puisse s'ouvrir avec l'agriculteur à l'occasion des différentes étapes.

Il est primordial dans un premier temps d'**aider l'éleveur à définir ses objectifs**. La production n'est pas le seul critère d'appréciation de la qualité d'une prairie. D'autres critères peuvent être tout aussi importants : la précocité, la souplesse d'exploitation, la production estivale, la résistance au piétinement... L'agriculteur peut avoir de nouveaux besoins, souhaiter répondre à des objectifs environnementaux ou à une nouvelle organisation du travail, s'adapter à de nouvelles données économiques...

Connaître **l'historique de la prairie est essentiel** pour mieux comprendre les causes de la situation actuelle. De plus, lors des préconisations, il faudra en tenir compte pour bien adapter le conseil.

L'état des lieux commence par l'**observation des caractéristiques de la parcelle**. De même qu'en culture céréalière le tour de plaine permet de surveiller les cultures, en traversant une pâture, de très nombreuses observations permettent d'avoir une idée de son état général : surpâturage, refus, densité et régularité du tapis végétal, présence de feutrage, présence de vers de terre, présence de zones très humides... L'observation de quelques profils d'environ 30 cm permet d'évaluer l'activité biologique du sol, de révéler des tassements, des zones hydromorphes, de constater l'état des racines et leur développement, la présence de cailloux... Les analyses de sol, quand elles existent, peuvent également apporter des informations. Avec de l'habitude, ce tour de parcelle permet déjà de bien comprendre la situation et d'estimer les possibilités d'amélioration ou de rénovation pour atteindre les objectifs définis par l'éleveur. Tout en notant ses observations, il est essentiel d'écouter l'agriculteur qui de lui-même va découvrir les points forts mais aussi les faiblesses de son système fourrager.

L'**analyse de la végétation** permet d'évaluer son potentiel et de vérifier si elle correspond au sol, au climat et aux besoins du troupeau, ou enfin si les espèces présentes vont répondre aux orientations demandées par l'éleveur... Elle commence par une observation générale de la végétation. Il est intéressant de noter le nombre d'espèces présentes et les plantes indicatrices révélatrices de conditions particulières de sol, de climat ou d'exploitation. Dans un deuxième temps, des prélèvements de poignées permettent de connaître la fréquence relative de chacune des espèces présentes et de les classer selon leur qualité (valeur nutritive, appétence, souplesse d'exploitation, adaptation aux conditions pédoclimatiques, adaptation au mode de production...). Ces notions de qualité sont relatives et dépendent du système fourrager, de l'agriculteur et de la région où l'on se trouve. Il est toujours intéressant d'utiliser des références locales quand elles existent.

On dispose ainsi d'une véritable base d'informations pour guider l'agriculteur qui a participé au diagnostic et peut ainsi mieux comprendre la situation.

## ■ Aider à la décision

Une fiche synthétise tous les éléments recueillis et constitue un outil d'aide à la décision. L'éleveur déterminera la priorité qu'il faut accorder à chaque critère. **Le choix pourra s'orienter soit vers une amélioration** (intervention douce et progressive sur le système d'exploitation, la fumure, le désherbage sélectif...), **soit vers une rénovation**, en envisageant les diverses possibilités.

Cette méthode de diagnostic a été largement testée depuis 1994. Avec l'aide de l'agriculteur, elle permet de réaliser un diagnostic parcellaire en 20 minutes. Bien sûr, il s'ensuit souvent un débat plus large sur l'itinéraire technique à mettre en place pour améliorer éventuellement la prairie et pour qu'elle soit bien intégrée au système existant.

## 2. Une application dans le cadre de mesures agri-environnementales

### ■ L'opération agri-environnementale de Saint-Amand

Dans le cadre du Parc régional de Saint-Amand dans le département du Nord, des mesures agri-environnementales ont été mises en place (cf. POUILLE, même ouvrage). Les objectifs principaux sont de maintenir un paysage traditionnel de prairies et de haies de saules, et de limiter le reboisement en peupliers et les cultures de maïs, en vue de diminuer les risques de pollution. De très nombreux agriculteurs ont signé une convention pour maintenir des prairies en respectant un cahier des charges précis avec des préconisations et des obligations qui concernent l'usage de l'azote, des herbicides, l'implantation de saules, l'entretien des clôtures... Ces contrats sont généralement d'une durée de 5 ans.

### ■ Le suivi de quelques parcelles pendant 5 ans

Pour mieux connaître les répercussions de ces mesures et peut-être pérenniser cette action, il a été décidé d'**étudier l'évolution de ces prairies et en particulier celle de la végétation**. Le but est de vérifier si, à partir d'un cahier des charges précis souhaitant prendre en compte à la fois les besoins de l'éleveur et le respect de l'environnement, il est possible de maintenir un couvert végétal de qualité, intéressant pour l'alimentation animale.

Pour suivre ces prairies, un état des lieux a été réalisé sur un échantillon de prairies. Celui-ci a été constitué essentiellement en fonction de l'intérêt de l'agriculteur à suivre cette opération. En 1995, les analyses prairiales ont porté sur une partie des parcelles passées en contrat en 1995 et en 1996 ; 22 relevés ont été effectués. L'étude de la végétation de ces prairies sera renouvelée après 3 ans et au terme des contrats de 5 ans.

La méthode appliquée est celle citée précédemment. Une fiche de diagnostic a été remplie pour chacune des parcelles et en particulier la partie «analyse floristique». La deuxième étape (fiche de décision) fut également l'occasion de préconiser un itinéraire technique pour maintenir un couvert végétal intéressant pour l'alimentation des animaux.

### ■ Les prairies concernées par les contrats

Il est très difficile de comprendre les critères retenus par chaque agriculteur pour mettre en contrat telle ou telle prairie. Ce sont **sur-tout des parcelles pâturées** qui ont été retenues. Dans cet échantillon de 22 parcelles, la majorité est relativement éloignée de l'exploitation, a une faible production et/ou des apports d'intrants faibles voire nuls ; mais il y a aussi des parcelles proches de l'exploitation, voire juste der-

rière les bâtiments, ou utilisées par les vaches laitières ou avec des niveaux de fumure azotée élevés. Un premier constat est donc de dire que de nombreux agriculteurs n'ont pas forcément mis en contrat les parcelles les mieux adaptées.

Du fait de la région et des conditions pédoclimatiques, **le ray-grass anglais est une composante du couvert végétal adaptée aux prairies permanentes bien pâturées** et bien entretenues. Sa fréquence relative (en P%) est très variable dans l'échantillon étudié : dans les prairies exclusivement à essentiellement pâturées, elle fluctue de 3,8 à 50% et, dans les parcelles fauchées avec pâturage des regains, de 3,7 à 15,4%. La houlque laineuse, le vulpin, les agrostides et le chiendent sont des graminées régulièrement observées avec parfois des fréquences très élevées (32% de chiendent par exemple). L'étude réalisée ne permet pas de faire de typologie ; toutefois, **dans de nombreux cas, le couvert végétal était dégradé.**

## ■ Amélioration et rénovation

A part quelques prairies qui ont fait l'objet d'études approfondies par le centre phytosociologique de Bailleul (Nord) et qui ont présenté

- **Semer dans les conditions optimales de germination** : un sol réchauffé et humide. De façon générale, semer en fin d'été lorsque la végétation en place n'a pas encore repris. Sur les sols riches en matière organique, attendre fin septembre - début octobre ; en sol trop riche en matière organique (mulch, feutrage...), la réussite est aléatoire. Après un ensilage, si les réserves en eau et les conditions climatiques d'été le permettent, on peut semer au printemps.

- **Choisir des espèces «agressives»** : ray-grass anglais et trèfle blanc pour le pâturage, ray-grass d'Italie ou hybride et trèfle violet pour la fauche. En Pays-de-la-Loire et en Bretagne, il est possible de semer du trèfle blanc après la fin août, mais pas en Normandie, ni dans le Nord et l'Est.

- Bien veiller à la profondeur de semis : 1 à 2 cm pour obtenir une levée rapide.

- **Laisser les animaux pâturer encore quelques jours après le semis** ; ils surpâturent, freinent la repousse et «rappuient» les sillons occasionnés par le semoir. **Ne pas apporter d'azote** pour éviter le développement du couvert végétal en place. En dehors des mesures agri-environnementales, le développement du couvert en place peut être freiné par un traitement à très faible dose d'herbicide de type glyphosate.

- **Pendant la phase d'implantation**, il est essentiel de **limiter au maximum le développement du couvert en place**. Faire pâturer rapidement si la végétation en place avant le sursemis se développe de trop.

- Il est important de **contrôler les parasites et les adventices** : fauche de nettoyage ou désherbage chimique (non autorisé dans le cadre des mesures agri-environnementales sauf localement).

ENCADRÉ : **Recommandations pour réussir le sursemis.**

INSERT : **Recommendations for successful overseedings.**

un intérêt tout à fait particulier pour leur biodiversité botanique, **de nombreuses prairies peuvent être améliorées tout en respectant le cahier des charges des mesures agri-environnementales**. Suite au diagnostic, un dialogue a pu s'ouvrir avec les agriculteurs pour améliorer l'exploitation de l'herbe en ajustant les pratiques habituellement réalisées. **Dans un certain nombre de cas**, la végétation était trop dégradée. **Une nouvelle implantation de graminées et de légumineuses fut conseillée**. Toutefois dans le cadre des contrats, il n'est pas autorisé de détruire le couvert végétal.

Dans ce contexte, les travaux de LECONTE et BOURCIER (1995) sur prairies en déprise depuis plusieurs années ont offert des perspectives intéressantes. **Le Parc de Saint-Amand a acheté un semoir Sulky Unidrill, adapté au sursemis des prairies** (recommandations présentées dans l'encadré). L'objectif était de renforcer la présence du ray-grass anglais et du trèfle blanc, espèces *a priori* les mieux adaptées aux prairies de la région. L'agriculteur, tout en respectant les mesures agri-environnementales, peut ainsi espérer **obtenir une augmentation d'environ 30 points du taux de présence du ray-grass anglais**.

## Conclusion

Cette action, qui sera suivie sur 5 ans, n'est qu'à son début. **Son originalité** réside dans la démarche et les moyens mis en œuvre : **il y a eu, dès le départ, une volonté d'harmonie entre production agricole et respect de l'environnement**.

Travail présenté aux Journées d'information de l'A.F.P.F.  
"Des prairies plus pérennes, pour des produits de qualité  
et l'entretien du territoire",  
les 1<sup>er</sup> et 2 avril 1997.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACTA, GNIS, INRA, Institut de l'Elevage, ITCF (1994) : *Améliorer les prairies, Diagnostic et décision*, dossier technique de 35 pages + fiches, GNIS, 44, rue du Louvre, 75001 Paris.
- GNIS (1991) : *Diagnostic et rénovation de prairies*, 20 transparents, GNIS, 44, rue du Louvre, 75001 Paris.
- LAISSUS R. (1984) : "Comment faire le diagnostic des prairies permanentes à ressemer ?", *Fourrages*, 98, 127-135.
- LECONTE D. (1991) : "Diagnostic et rénovation de prairies", *Fourrages*, 125, 35-39.
- LECONTE D., JEANNIN B. (1993) : "Diagnostic et rénovation des prairies en France", *BTI*, 11-12, 99-121.
- LECONTE D., BOURCIER J. F. (1995) : "La question de l'espace herbager normand", *Colloque biodiversité et gestion des écosystèmes prairiaux*, Metz, juin 1995, *ACTA Botanica* (sous presse).

### SUMMARY

#### ***Use of the pasture diagnosis method in an agri/environmental operation***

When the vegetation of a pasture deteriorates, it is often useful to make an 'inventory of fixtures'. A method of pasture diagnosis is shortly described. It takes into account the existing vegetation and the place of the field within the forage system ; this helps the farmer to find the most appropriate solution : from improvement by adequate management to renovation by overseeding, reseeding, etc. This method was utilized within the boundaries of the Regional Park of Saint-Amand (département of Nord). It was thus proposed by the Park authorities to overseed the degraded vegetation, notwithstanding compliance with prescribed specifications (respect for the landscape, limitation of pollution risks, etc.). The vegetation of some of the plots will be followed for 5 years to observe the changes it will undergo.